

## COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

### DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents :	13
Excusés :	3
Absents :	1
Procurations :	3
Pour :	16
Contre :	0
Abstention :	0

**L'an deux mil dix-sept le onze décembre** à dix-neuf heures trente minutes.  
Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M.BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 4 décembre 2017

**Présents :** Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, JACOB Quentin, JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René, BERGER Charles.

**Excusée :** Mme LANZONI Noël donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie ; Mme RAPAUT Christine donne pouvoir à M. RIERA Michel Charles, M. DECROZE Emmanuel donne pouvoir à GALLAND Suzanne.

**Absent :** M. CODEX Joël

Madame PEYSSON Christie a été élue Secrétaire de Séance.

#### **Objet: PARTICIPATION DU BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT AUX FRAIS LIES A L'EMPLOI DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Le Maire rappelle** que nos différents employés participent à l'entretien des stations et réservoirs ainsi que des réseaux et que la charge est aujourd'hui supportée par le budget principal par la prise en charge des salaires et cotisations patronales liées à ces personnes.

Aussi, pour isoler les coûts réels du travail effectué et des charges budgétaires qu'ils représentent il convient d'imaginer établir un pourcentage du temps/travail sur la masse salariale de manière à calculer le montant à rembourser par le budget eau/assainissement pour abonder le budget principal en remboursement.

**Monsieur le Maire demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe et propose de l'instaurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et fixe le pourcentage de la répartition de la charge à 15 %  
Monsieur le Maire explique que nous utiliserons le compte 6287 en M49 pour payer cette charge et le compte 70841 en M14 pour enregistrer cette recette.

**Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser ces opérations comptables**

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents et demande de procéder à cette formule à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

**Dit que la présente délibération sera transmise à Mme La Sous-Préfète de BELLEY.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
BERGER Charles.



Accusé de réception en préfecture  
001-200053668-20171214-D20171202-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2017  
Date de réception préfecture : 14/12/2017